



Refus de continuer une mission d'intérim

Par **Suidou**, le **14/10/2017** à **16:05**

Bonjour,

J'ai accepté une mission d'intérim jusqu'au 13/10/2017 je n'ai rien signé pour la prolongation et ne connaît même pas la date de fin de mission. L'entreprise utilisatrice ne me forme pas sur le poste et la charge de travail est intense. Lorsque j'ai appelé la boîte d'intérim elle me dit qu'une date de souplesse couvre le 16 et 17 octobre le temps de m'adresser la prolongation... mais je ne souhaite pas continuer. Puis je refuser de me rendre au travail lundi ? Dois je faire un écrit ?

Merci par avance de votre aide.

Par **BrunoDeprais**, le **15/10/2017** à **08:43**

Bonjour

Non, rien ne vous oblige à continuer. Fin de mission, au 13 octobre 2017. Vous n'avez même pas à les appeler ou les prévenir.

D'autre part, vous êtes "vendu" comme un service par l'agence d'intérim, et l'entreprise n'a pas obligation de vous former en quoi que ce soit.

Par **morobar**, le **15/10/2017** à **09:05**

Hélas @bruno c'est une erreur.

Arrêter la mission en outrepassant la décision sur la période de souplesse dont dispose

l'entreprise est privative des indemnités de fin de mission.
SI l'entreprise s'est manifesté en ce sens, le salarié n'est pas encore en fin de mission.

Par **BrunoDeprais**, le **15/10/2017** à **09:15**

Merci Morobar

je ne savais pas.